

Séance du 1er juillet 2021

Salle des fêtes de MONTMOROT

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a

- DCC-2021-066** - **PRIS ACTE** de l'opposition des communes au transfert de la compétence planification de l'urbanisme à ECLA le temps de la construction d'un projet collectif au niveau de l'Agglomération.
- DCC-2021-067** - **APPROUVÉ** la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal.
- DCC-2021-068** - **FIXÉ** pour 2021 les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- **CHARGÉ** les services fiscaux de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les assujettis à cette taxe,
- **CONFIRMÉ** que l'immeuble JURAPARC cadastré section AW n°316 sur la commune de Montmorot, rue du 19 mars 1962, sera exonéré de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque le SICTOM effectue une collecte spécifique au bénéfice de cette structure et la facturation est adressée **directement** à la Ville de Lons-le-Saunier. Le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est donc pas justifié.
- DCC-2021-069** - **CHOISI** la procédure de mise en concurrence pour la sélection de prestataires au titre des conventions de participation pour le risque «prévoyance»,
- **PRIS ACTE** que le Conseil délibérera pour la conclusion ou non des conventions de participation après avis du Comité Technique à l'issue de la procédure de mise en concurrence. En cas de délibération positive, la ou les conventions de participation seront mises en place en 2021 pour un effet au 1er janvier 2022.
- DCC-2021-070** - **DÉCIDÉ**, après avis du Comité Technique, de créer un poste au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à compter du 1er juillet 2021.
- DCC-2021-071** - **APPROUVÉ** la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

- DCC-2021-072** - **DECIDÉ** d'adhérer à l'association Vélo et territoire pour une période 4 ans, l'association Vélo & Territoires qui a pour objet de mener toute action en faveur du développement du vélo et dont le siège est situé à LYON,
- **DÉSIGNÉ** M. Claude JANIER comme représentant titulaire.
- DCC-2021-073** - **DECIDÉ** de confier la société GIRODMEDIAS situé à Morbier pour une période de 3 ans, l'entretien et la maintenance des poteaux d'arrêts du réseau de transport public.
- DCC-2021-074** - **APPROUVÉ** les modalités d'indemnisation liée aux charges fixes du marché des transports scolaires,
- DCC-2021-075** - **APPROUVÉ** le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de l'aire des Gens du Voyage à Montmorot,
- **SOLLICITÉ** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Plan de relance,
- **DIT** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par ECLA au titre de son autofinancement.
- DCC-2021-076** - **APPROUVÉ** le plan de financement prévisionnel de l'opération d'installation de Wifi à la médiathèque et au campus numérique,
- **SOLLICITÉ** une subvention auprès de la Région,
- **DIT** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par ECLA au titre de son autofinancement.
- DCC-2021-077** - **EMIS** un avis favorable sur l'intention de création de l'EPAGE Seille et Affluents,
- **APPROUVÉ** dans sa version provisoire, les statuts de l'EPAGE Seille et Affluents,
- **S'EST PRONONCÉ** favorablement sur l'intention d'adhésion d'ECLA à l'EPAGE Seille et Affluents,
- **DONNÉ MANDAT** à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille pour procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la création de l'EPAGE Seille et Affluents et échanger, en tant que de besoin, avec les services préfectoraux ;
- DCC-2021-078** - **FIXÉ** les différentes durées d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2020.

- DCC-2021-079** - **APPROUVÉ** la Décision Modificative n° 2 du budget annexe Assainissement.
- DCC-2021-080** - **DECIDÉ** d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence » (LIR),
- **CHARGÉ** M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - **DONNÉ** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures destinées à la mise en œuvre de la présente délibération
- DCC-2021-081** - **ATTRIBUÉ**, dossier par dossier, au titre du dispositif du Fonds Régional des Territoires volet « Entreprise » et au titre du régime *de minimis*, les subventions aux montants indiquées dans le tableau récapitulatif joint en annexe
- DCC-2021-082** - **APPROUVÉ** les modifications apportées au Règlement d'Intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise d'ECLA Lons Agglomération,
- **DECIDÉ** la mise en place immédiate de la nouvelle version dudit règlement en remplacement de la version précédente,
 - **AUTORISÉ** M. le Président à signer la convention d'autorisation avec la Région Bourgogne-Franche-Comté permettant à cette dernière à co-financer les projets d'immobilier d'entreprise sur le territoire d'ECLA Lons Agglomération.
- DCC-2021-083** - **DECIDÉ** de proposer au titre du dispositif du Fonds Régional des Territoires volet « Collectivité » et au titre du régime *de minimis*, une subvention de 8 000 € à l'association A LONS'ZI,
- **DECIDÉ** de soutenir financièrement l'association A LONS'ZI en lui attribuant la somme de 4 000 €.
- DCC-2021-084** - **DECIDÉ** d'adhérer à l'association Initiative jura pour l'année 2021,
- **VALIDÉ** le montant de la cotisation de 170 € net de taxe au titre de l'année 2021,
 - **VALIDÉ** la convention de partenariat pour un soutien de 525 € net de taxe par dossier financé sur le territoire d'ECLA Lons Agglomération dans la limite de 16 dossiers, soit 8 400 €.
- DCC-2021-085** - **APPROUVÉ** le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction de la Cité des Sports – 1^{ère} tranche,
- **SOLLICITÉ** une subvention auprès de l'ANS, de l'Etat, de la Région et du Département,
 - **DIT** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par ECLA au titre de son autofinancement et par la Commune de Lons-le-Saunier si les subventions réelles ne couvrent par 80 % du coût global du projet.

- DCC-2021-086** - **DECIDÉ** d'accorder à l'Avenir Gymnique Lédonien une subvention d'équipement de 145 € dans le cadre de l'achat d'une tente promotionnelle.
- DCC-2021-087** - **APPROUVÉ** les termes de la Convention à intervenir avec la Ligue de Bourgogne Franche-Comté et le District de Football du Jura pour la mise à disposition du terrain municipal honneur de Lons le Saunier.
- DCC-2021-088** - **SOLLICITÉ** une subvention de 14 000 € auprès de l'Etat,
- **DIT** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par ECLA au titre de son autofinancement.
- DCC-2021-089** - **SOLLICITÉ** l'aide de l'Etat (Concours Particulier des Bibliothèques) à hauteur de 50% du coût total de l'opération (acquisition de matériels informatique, numérique et vidéo-ludique et évolution logicielle) hors maintenance, soit 4 723 € H.T.
- DCC-2021-090** - **APPROUVÉ** le plan de financement prévisionnel de l'opération d'acquisition de module Usagers et paiement en ligne du Conservatoire,
- **SOLLICITÉ** une subvention auprès de la Région,
- **DIT** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par ECLA au titre de son autofinancement.

Lons-le-Saunier, le 5 juillet 2021
Pour affichage

Le Président,



Claude BORCARD